

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DDEEES 346 Subvention à l'union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du VIIème arrondissement pour les illuminations de fin d'année 2011.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du VIIème arrondissement UCIAP 7e pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011 ;

Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement en date du 29 novembre 2011;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du VIIème arrondissement UCIAP 7e située 7, rue Duvivier à Paris (7e) (C00031 - 9826 - 2011_06421) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 106.038 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 et suivant.